

# LES VICTOIRES CAPEB 2023

L'utilité de la CAPEB encore démontrée en 2023 ou comment la force d'un collectif de 61 000 artisans du bâtiment adhérents bénéficie à toutes les entreprises artisanales du bâtiment.

## Du pragmatisme face aux enjeux environnementaux

- Adaptation de tous les **CAP** des métiers du bâtiment aux **enjeux énergétique et écologique**.
- Accompagnement des entreprises au **montage des dossiers CEE** dans le cadre d'une expérimentation dans 4 régions.
- **Assouplissement des restrictions de circulation (ZFE)** dans les agglomérations où les seuils de pollution ne sont pas dépassés face au manque d'offre de véhicules propres.
- Obtention de la non-interdiction des **chaudières gaz** pour ne laisser personne sans solution tout en favorisant l'émergence du gaz vert.
- Limitation du nombre d'entreprises concernées par l'obligation **d'adhésion à un éco-organisme**.

## Simplifier en tenant compte des réalités des TPE du bâtiment

- Report de la généralisation de la **facturation électronique**.
- **Engagement de l'Etat** à reprendre nos propositions de simplifier drastiquement les dispositifs RGE, CEE et MaPrimeRénov'.

## Moins de charges Plus de moyens

- Augmentation des cofinancements des **formations** des artisans et de leurs salariés.
- Pérennisation pour les TPE du bâtiment de **l'aide de 6 000 €** pour la première année d'exécution du contrat préparant aux CAP, BP et BAC Pro, au moins jusqu'en 2027.
- Création d'un fonds pour accompagner les entreprises dans leurs actions de prévention de **l'usure professionnelle**.
- Mutualisation du coût de la **prévention de la pénibilité (C2P)** en dehors de l'entreprise.

## Favoriser l'activité des TPE du bâtiment

- Maintien de la **TVA à 10 %** pour tous les travaux de rénovation des logements de plus de 2 ans.
- Prise en compte des **délais de paiement cachés** en marchés publics liés aux démarches de décompte mensuel.
- Limitation de la responsabilité du mandataire commun en **cotraitance** pour les marchés inférieurs à 100 000 € HT.

## Défendre les spécificités de la TPE et des indépendants

- **Reconnaissance par la justice** de l'intérêt pour les TPE (jusqu'à 10 salariés) de disposer d'un dialogue social et de **règles spécifiques**.
- Obtention d'une mission flash parlementaire sur la **place de la TPE** dans la mesure de la représentativité patronale.
- Maintien et **amélioration** du dispositif des **carrières longues** et des départs anticipés.
- **Limitation de l'âge légal** de départ à la retraite à 64 ans au lieu de 65 ans.
- Mise en œuvre de la réforme des retraites **sans augmentation des cotisations** des entreprises.

**Le combat continue !**

Retrouvez toutes nos actualités sur

[www.caheb.fr](http://www.caheb.fr)